



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame la conseillère Dana Chevalier et monsieur le conseiller Francis Juneau sont absents.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-255-19 Ouverture de la séance</b>
-----------------------------------------

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 décembre 2019. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-256-19 Ordre du jour</b>
--------------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

12-255-19 Ouverture de la séance

12-256-19      Ordre du jour

**2.                    Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3.                    Adoption de procès-verbaux du conseil**

12-257-19      Adoption de procès-verbaux

**4.                    Patrouille municipale**

12-258-19      Modification à la signalisation sur les rues Elmo-Deslauriers et Saint-Charles conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

**5.                    Développement communautaire**

12-259-19      Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Plaisirs d'hiver au Village » - Carnaval d'hiver 2020

**6.                    Urbanisme**

6.1.              Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

12-260-19      PIIA – 96 rue Sainte-Anne

6.2.              Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3.              Autres sujets

12-261-19      Nomination des membres du Comité de démolition de la ville

**7.                    Services techniques**

7.1.              Conclusion de contrats

12-262-19      Octroi de contrat – Suivi de performance des systèmes de captage des eaux souterraines - secteur du parc Aumais et de la rue Vallée

7.2.              Autorisation de dépenses

12-263-19      Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'étude d'avant-projet et de préparation de plans et devis pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais

7.3.              Acceptation de plans

7.4.              Réception de travaux

12-264-19      Décompte progressif numéro 3 – construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée

- 7.5. Autres sujets
- 8. Environnement**
  - 12-265-19 Adoption du Plan de lutte contre l'agrile du frêne 2019-2022
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
  - 10.1. Dons / promotions / aides financières
    - 12-266-19 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
  - 10.2. Autres sujets
    - 12-267-19 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
  - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
  - 11.2. Opérations Immobilières
    - 12-268-19 Municipalisation de la rue Elmo-Deslauriers
  - 11.3. Autres sujets
    - 12-269-19 Adoption du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal
    - 12-270-19 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville
- 12. Ressources humaines**
  - 12.1. Contrats et ententes
  - 12.2. Autres sujets
    - 12-271-19 Fermeture des bureaux administratifs de la ville pour la période des Fêtes
    - 12-272-19 Modification à la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments dans le milieu de travail
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
  - 12-273-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 715-5 modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la SDC de Sainte-Anne-de-Bellevue
  - 12-274-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 817 relatif aux tarifs pour l'année 2020
  - 12-275-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 818 sur la taxation 2020

- 12-276-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 819 relatif à la mise en place d'un programme de subvention relatif à l'abattage d'un frêne et à son remplacement
- 12-277-19 Adoption du règlement 775-1 modifiant le règlement numéro 775 relatif à l'agrile du frêne afin d'abroger les périodes d'abattage et d'élagage des frênes
- 12-278-19 Adoption du règlement numéro 816 de contrôle intérimaire afin de réviser le tracé projeté du boulevard Morgan

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

- 12-279-19 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 4 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 43 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande pourquoi la patrouille municipale de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue était présente à Beaconsfield lors du passage du train de Noël du CP; faisons-nous souvent des échanges de services avec les autres villes; est-ce que la patrouille de Beaconsfield vient nous appuyer lors de l'évènement « Ça roule au bord de l'eau »;</li> <li>• Mentionne avoir téléphoné trois fois pour que les travaux publics viennent remettre du sel dans sa rue;</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande plus de détails sur l'augmentation de taxes à venir en 2020;</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tiens à remercier la Ville d'avoir procédé aux réparations demandées afin de rendre le trottoir de la rue Maple plus sécuritaire pour les gens à mobilité réduite ;</li> <li>• Offre à nouveau son aide dans la conception de tout autre aménagement public afin que ce soit accessible aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

**12-257-19 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2019 ;

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

**12-258-19 Modification à la signalisation sur les rues Elmo-Deslauriers et Saint-Charles conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement**

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation de panneaux de signalisation limitant le stationnement à 2 h du lundi au dimanche entre 7 h et 1 h et interdisant le stationnement entre 1 h et 7 h excepté les véhicules munis d'une vignette du côté sud de la rue Saint-Charles de la rue Sainte-Anne à la rue de l'Église.

D'autoriser l'administration municipale à procéder au retrait des panneaux de signalisation indiquant « rue privée » à l'entrée de la rue Elmo-Deslauriers et de municipaliser les panneaux de signalisation présentement installés sur la rue Elmo-Deslauriers, à savoir :

- Interdiction de stationner entre 17 h et 9 h le lendemain du côté ouest de la rue ;
- Interdiction de stationner entre 9 h et 17 h du côté est de la rue;
- Limitant le stationnement à 48 heures dans les espaces communs de stationnement ;
- Interdiction de stationner entre 7 h et 1 h le lendemain entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars ;

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**12-259-19 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Plaisirs d'hiver au Village » - Carnaval d'hiver 2020**

ATTENDU QUE l'évènement « Plaisirs d'hiver au Village » se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> février 2020 entre 18 h 30 et 21 h ;

ATTENDU QU' il est préférable que la rue soit fermée de 17 h à 22 h pour assurer la sécurité des participants ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de fermer la rue Sainte-Anne (entre les rues Saint-Jean-Baptiste

et du Collège) dans le but d'organiser des activités en toute sécurité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Anne, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège, pendant l'événement « Course de lits nocturne » le samedi 1<sup>er</sup> février 2020 de 17 h à 22 h.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

### 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

<b>12-260-19 PIIA – 96 rue Sainte-Anne</b>
--------------------------------------------

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 96, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer la porte et les fenêtres situées sur la façade principale et sur les façades latérales du bâtiment ;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 20 novembre 2019 et est en faveur du projet, tel que présenté ;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 96, rue Sainte-Anne aux conditions suivantes :
- remplacement de la porte principale par une porte similaire vitrée de couleur noire ;
  - remplacement des fenêtres sur la façade principale située au niveau de l'étage par des fenêtres à battant à quatre carreaux, de couleur noire ;
  - remplacement de la fenêtre sur la façade principale située au rez-de-chaussée et des fenêtres situées sur la façade latérale gauche par des fenêtres identiques à celles existantes, de couleur noire ;
  - remplacement des fenêtres situées en façade latérale droite par des fenêtres à guillotine de mêmes dimensions, de couleur noire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du CCU datée du 20 novembre 2019.

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 96, rue Sainte-Anne pour un permis de rénovation permettant le remplacement de la porte et des fenêtres situées sur la façade principale et sur les façades latérales du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À  
DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE  
JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3. AUTRES SUJETS**

**12-261-19 Nomination des membres du Comité  
de démolition de la ville**

ATTENDU l'article 2.2 paragraphe b) du règlement numéro 656 sur la démolition des immeubles de la ville à l'effet que le Comité d'étude des demandes de permis de démolition est formé de trois (3) membres du conseil de la ville désignés par voie de résolution ;

ATTENDU QUE l'article 2.2 paragraphe b) du règlement numéro 656 prévoit également que le mandat des membres du comité est pour une durée d'un (1) an, de novembre à novembre ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Tom Broad

De nommer les personnes suivantes, membres du Comité de démolition, à savoir :

Paola Hawa  
Yvan Labelle  
Denis Gignac

Adoptée à l'unanimité.

**7. SERVICES TECHNIQUES**

**7.1. CONCLUSION DE CONTRATS**

**12-262-19 Octroi de contrat – Suivi de  
performance des systèmes de  
captage des eaux souterraines -  
secteur du parc Aumais et de la rue  
Vallée**

ATTENDU QUE la ville a octroyé un contrat pour une étude d'avant-projet pour l'installation de piézomètres dans le secteur du parc Aumais et de la rue Vallée, en octobre 2017;

3957

- ATTENDU QUE suivant la réception des données recueillies par les piézomètres, la ville a octroyé un contrat, suivant un appel d'offres public, pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée ;
- ATTENDU QUE des travaux de construction de tranchées drainantes ont été réalisés à l'été 2019 au parc Aumais et sur la rue Vallée;
- ATTENDU QUE la ville veut faire un suivi de performance des systèmes de captage des eaux souterraines dans le secteur, et ce, avant de procéder aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais;
- ATTENDU QUE l'installation de piézomètres à proximité des tranchées drainantes permettra d'évaluer le niveau de la nappe perchée et l'influence de la nappe sur ces ouvrages de captage;
- ATTENDU QUE l'analyse comparative des données recueillies par les piézomètres en 2017-2018 et en 2020 permettra d'établir le niveau de performance du système mis en place et de procéder, le cas échéant, à une optimisation du système;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer un contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme *Le Groupe conseil Génipur inc.* pour une analyse de la performance des systèmes de captage des eaux souterraines dans le secteur du parc Aumais et de la rue Vallée.

D'autoriser une dépense au montant de 22 765,00 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 811.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES**

<b>12-263-19</b>	<b>Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'étude d'avant-projet et de préparation de plans et devis pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais</b>
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE le secteur avoisinant le parc Aumais et la rue Vallée subit des problématiques d'infiltration d'eau aux sous-sols des maisons, principalement durant la période de fonte des neiges printanières;

ATTENDU QU' en 2018, la ville a mandaté le *Groupe Conseil Génipur* afin de procéder à une étude d'avant-projet, d'analyser les résultats des études faites au préalable et d'établir la source potentielle

3958

des infiltrations récurrentes dans l'objectif d'élaborer un plan de captage à l'échelle globale du secteur;

ATTENDU QUE le Groupe Conseil Génipur a effectué la préparation des plans et devis pour les travaux construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée;

ATTENDU QUE des travaux de construction de tranchées drainantes ont été réalisés à l'été 2019 au parc Aumais et sur la rue Vallée;

ATTENDU QUE la Ville effectuera une campagne de caractérisation de la nappe perchée au courant de l'année 2020 afin d'établir le niveau de performance du système de tranchées interceptrices drainantes;

ATTENDU QUE les données recueillies lors de cette campagne de caractérisation 2020 permettront de perfectionner l'étude d'avant-projet et la préparation des plans et devis des travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais;

ATTENDU la complexité de la problématique de drainage identifiée dans le secteur, la ville souhaite retenir les services d'une firme de génie-conseil pour procéder à une étude d'avant-projet et de préparation de plans et devis;

ATTENDU QUE les travaux de réfection des infrastructures de la rue Aumais seront exécutés en 2021, suivant l'étude d'avant-projet et la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'étude d'avant-projet et de préparation de plans et devis pour des travaux d'infrastructure sur la rue Aumais, en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>12-264-19</b>	<b>Décompte progressif numéro 3 – construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée</b>
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU la résolution 07-154-19 autorisant l'octroi de contrat à la compagnie *Michel de Bellefeuille Excavation inc.* pour

3959

l'exécution des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 27 novembre 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 16 921,20 \$, taxes incluses, à la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur* datée du 27 novembre 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* relativement aux travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage du parc Aumais et de la rue Vallée.

D'autoriser le paiement de la somme de 16 921,20 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt numéro 811.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### **8. ENVIRONNEMENT**

<b>12-265-19 Adoption du Plan de lutte contre l'agrile du frêne 2019-2022</b>
-------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne prévoit que la Ville doit se prévaloir d'un plan d'action local d'ici le 31 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est dotée d'un plan de lutte contre l'agrile du frêne qui venait à échéance en 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre en place des mesures de mitigation des impacts ravageurs de l'agrile du frêne afin d'établir et d'encadrer les actions à prendre dans les années à venir pour l'abattage et le remplacement de la canopée ;

ATTENDU QUE le plan d'action inclut la sensibilisation de la population, l'adoption de modifications réglementaires, un programme de subvention pour l'abattage des frênes ainsi que des mesures pour le remplacement de ces frênes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

3960

D'adopter le *Plan de lutte contre l'agrile du frêne 2019-2022*, joint en annexe « A » afin de poursuivre la gestion des impacts de l'infestation sur le paysage et le bien-être des citoyens.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 10. FINANCES

### 10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

<b>12-266-19</b>	<b>Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières</b>
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 250 \$ à l'*Association de Ringuette Beaconsfield Kirkland* pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la 40<sup>e</sup> édition du tournoi annuel de ringuette qui aura lieu du 6 au 12 janvier 2020, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 300 \$ au *Lakeshore Light Opera* pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la présentation du spectacle « Iolanthe » qui aura lieu du 6 au 14 mars 2020, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

### 10.2. AUTRES SUJETS

<b>12-267-19</b>	<b>Adoption des comptes</b>
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

3961

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 décembre 2019 ; **1 647 852,16 \$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2019 ; **245 784,46 \$**

**Total :** **1 893 636,62 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 29 novembre 2019 ; **146 454, 28 \$**

Adoptée à l'unanimité.

## 11. ADMINISTRATION ET GREFFE

### 11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

<b>12-268-19</b>	<b>Municipalisation de la rue Elmo-Deslauriers</b>
------------------	----------------------------------------------------

ATTENDU la résolution 10-272-17 autorisant le directeur général à entreprendre des négociations avec le syndicat des copropriétaires des maisons de ville des Jardins Harpell dans le but de transférer à la ville les infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers;

ATTENDU la résolution 11-330-18 autorisant le transfert de la partie de lot représentant la rue Elmo-Deslauriers, son emprise, ses infrastructures et son mobilier urbain à la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE les infrastructures de la rue ont été transférées par acte de cession le 14 novembre 2019 à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

De municipaliser la rue Elmo-Deslauriers, immeuble décrit comme étant le lot numéro 6 278 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, cédée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue le 14 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

### 11.3. AUTRES SUJETS

<b>12-269-19</b>	<b>Adoption du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal</b>
------------------	--------------------------------------------------------------------------------

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le calendrier ci-dessous, comme si au long récité, des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront au Centre Harpell durant l'année 2020.

DATE	HEURE
Lundi 20 janvier 2020	19 h 30
Lundi 10 février 2020	19 h 30
Lundi 9 mars 2020	19 h 30
Mardi 14 avril 2020	19 h 30
Lundi 11 mai 2020	19 h 30
Lundi 8 juin 2020	19 h 30
Lundi 6 juillet 2020	19 h 30
Lundi 24 août 2020	19 h 30
Lundi 14 septembre 2020	19 h 30
Mardi 13 octobre 2020	19 h 30
Lundi 9 novembre 2020	19 h 30
Lundi 7 décembre 2020	19 h 30

Adoptée à l'unanimité.

**12-270-19 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville**

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la ville le 19 décembre 2019 ;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la ville le 19 décembre 2019.

D'autoriser la greffière de la ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. RESSOURCES HUMAINES

### 12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 12.2 AUTRES SUJETS

<b>12-271-19 Fermeture des bureaux administratifs de la ville pour la période des Fêtes</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la période des fêtes débute le lundi 23 décembre 2019 jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la fermeture des bureaux administratifs de la ville du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-272-19 Modification à la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments dans le milieu de travail</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue considère qu'il est essentiel de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés;

ATTENDU QUE comme employeur, elle s'assure de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés, tout en respectant leur droit à la protection de la vie privée, en conformité avec la *Charte des droits et libertés de la personne* et le *Code civil du Québec*;

ATTENDU les demandes de modifications formulées par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter les modifications apportées à la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments dans le milieu de travail telles que décrites au document joint en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

## 13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

**12-273-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 715-5 modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la SDC de Sainte-Anne-de-Bellevue**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 715-5 et donne avis de motion. La Société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue a déposé une demande auprès de la Ville afin d'augmenter la cotisation de ses membres. À cet effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la Société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'année 2020 de 200 \$ à 300 \$.

**12-274-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 817 relatif aux tarifs pour l'année 2020**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 817 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif aux tarifs en vigueur pour l'année 2020.

**12-275-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 818 sur la taxation 2020**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 818 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur la taxation en vigueur pour l'année 2020.

**12-276-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 819 relatif à la mise en place d'un programme de subvention relatif à l'abattage d'un frêne et à son remplacement**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 819 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif à la mise en place d'un programme de subvention relatif à l'abattage d'un frêne et à son remplacement.

**12-277-19 Adoption du règlement 775-1 modifiant le règlement numéro 775 relatif à l'agrile du frêne afin d'abroger les périodes d'abattage et d'élagage des frênes**

ATTENDU QUE le plan de lutte contre l'agrile du frêne, adopté par la résolution numéro 12-330-14, prévoit l'adoption d'un règlement pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité;

3965

- ATTENDU QUE les articles 4, 19 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- ATTENDU QUE l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
- ATTENDU QUE l'article 411 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 775 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité afin de revoir la manière de disposer et d'entreposer les résidus de frêne et d'abroger les périodes prohibées d'abattage et d'élagage de frênes;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 775-1 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-278-19 Adoption du règlement numéro 816 de contrôle intérimaire afin de réviser le tracé projeté du boulevard Morgan</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement aux fins de débiter le processus de modification de son plan d'urbanisme, plus particulièrement son programme particulier d'urbanisme du secteur nord pour réviser l'implantation projetée du boulevard Morgan dans la zone commerciale C-122 et de la zone industrielle I-127 ;
- ATTENDU QUE cette révision de l'implantation projetée du boulevard Morgan vise à assurer la préservation d'un boisé existant conformément aux valeurs énoncées dans le programme particulier d'urbanisme dans le but de favoriser la préservation des milieux naturels;
- ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire évaluer d'autres scénarios liés au prolongement du boulevard Morgan de façon à préserver un boisé tout en favorisant le développement et la viabilité économique de sa zone commerciale C-122 et de sa zone industrielle I-127 ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) un règlement de contrôle intérimaire relatif au secteur nord;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que le programme particulier d'urbanisme du secteur nord soit modifié afin d'illustrer une nouvelle implantation du boulevard Morgan, le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 112.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) un règlement de contrôle intérimaire relatif au Secteur-Nord restreignant temporairement les dispositions relatives à l'utilisation du sol, aux nouvelles constructions et aux opérations cadastrales visées par le présent règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 816, dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2019 ;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 novembre 2019 ;
- Procès-verbal de correction pour la résolution 11-239-19 et l'extrait de la résolution 11-239-19 corrigée
- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil ;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de : Paola Hawa, Dana Chevalier, Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>12-279-19 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 56.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-21626*